



République Française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
PROCÈS VERBAL
CCAS DE PEIPIN

Nombre de membres en exercice: 11

Présents : 10

Votants: 10

Séance du 05 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée le 05 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de , à 18 heures 30

Sont présents: Frédéric DAUPHIN, Gisèle JOSEPH, Dorothee DUPONT, Aurélie DURAND, Philippe SANCHEZ-MATEU, Joëlle BLANCHARD, Agnès LIZANA, Christian BELLO, Raymond PREVER-LOIRI, Alida SAMUEL

Représentés:

Excuses:

Absents: Marie Claude PULCE

Secrétaire de séance: Aurélie DURAND

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2022 - 2023 001P

Monsieur le Président propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2022.

Celui-ci est adopté à l'unanimité

Compte de gestion 2022 - 2023 002P

Le Centre Communal d'Action Sociale,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2022 - 2023 003P

Madame la Vice-Présidente présente le compte administratif 2022. Elle rappelle que le document complet a été transmis aux administrateurs avec la convocation à la présente séance.

Monsieur Frédéric DAUPHIN, ne participe pas au vote du compte administratif.

Le Conseil d'administration du CCAS réuni sous la présidence de Gisèle JOSEPH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par le service financier, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 500,00		49 296,10		52 796,10
Opérations exercice	465,95		3 138,30	607,00	3 604,25	607,00
Total	465,95	3 500,00	3 138,30	49 903,10	3 604,25	53 403,10
Résultat de clôture		3 034,05		46 764,80		49 798,85
Restes à réaliser						
Total cumulé	465,95	3 500,00	3 138,30	49 903,10	3 604,25	53 403,10
Résultats définitifs		3 034,05		46 764,80		49 798,85

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

4. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
5. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
6. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoption du budget 2023 - 2023 004P

Monsieur le Président soumet au Conseil d'administration les propositions budgétaires pour l'exercice 2023. Il rappelle que le document complet a été transmis aux administrateurs avec la convocation à la présente séance.

Section de fonctionnement :	Dépenses :	6 170,00 €
	Recettes :	46 764,80 €
Soit un budget excédentaire de :		40 594,80 €

Section d'investissement :	Dépenses :	0 €
	Recettes :	3 034,05 €
Soit un budget excédentaire de :		3 034,05 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité adopte le budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.

Aide sociale - 2023 005P

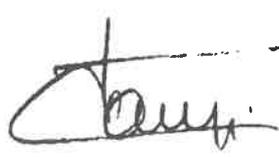
Madame la Vice-Présidente a rencontré une administrée le 20 mars 2023 au sujet d'une aide pour le paiement des repas de la restauration scolaire de son enfant scolarisé à Peipin qu'elle élève seule.

Elle précise que le montant de l'aide s'élève en tout à 154 € pour les trois mois de mai, juin et juillet 2023.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale accepte à l'unanimité, d'aider la famille précitée à la participation du paiement de repas de la restauration scolaire à hauteur de 154 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 22.

Frédéric DAUPHIN



Aurélie DURAND

